**Informations complémentaires pour le site web**

**Compte chèque particulier**

* **Un compte chèque est un compte bancaire qui sert à effectuer des transactions financières quotidiennes et vous permet de garder votre argent à portée de main, et de le retirer quand vous en avez besoin.**
* **CONDITIONS:**

**02 photos 4\*4;**

**01 Attestation de non redevance;**

**01 Plan de localisation;**

**01 photocopie de CNI;**

**01 NIU;**

**01 déposit minimum de 30.000fcfa.**

AVANTAGES:

- facilité de compensation chèque;

- virement fait dans les 48 h;

- mise en place d'un découvert à la demande du client;

- possibilité de tirer les chèques aux tiers;

- remise chèques;

- Escompte chèques;

- crédit après 3 mois de fonctionnement à la demande du client

**Compte courant entreprise**

* **Le compte courant entreprise** est le dispositif dont se sert le client (entreprise) d'une microfinance pour ses achats, ses retraits et ses dépôts quotidiens. C'est sur ce compte courant que fonctionnent les moyens de paiement (chèques, traites...) Le compte courant est le seul compte de dépôt pouvant être alternativement créditeur et débiteur.
* **CONDITIONS:**

**-** status de la société; - Plan de localisation;

- registre de commerce; - Pouvoir des signataires;

- Attestation de non redevance; - Déposit minimum de 30.000fcfa;

- NIU.

AVANTAGES:

- Possibilité de préfinancer les salaires;

- Découvert;

- Facilité de compensation chèque;

- Virement fait dans les 48 h;

- Mise en place d'un découvert à la demande du client;

- Possibilité de tirer les chèques aux tiers;

- Remise chèques;

- Escompte chèque;

- Crédit après 3 mois de fonctionnement à la demande du client.

**Compte virement salaire**

* **Le compte virement salaire** est un compte qui reçoit les salaires d’un employé.
* **Conditions:**

- **F**rais d'ouverture franco;

- 02 photos 4\* 4;

- 03 bulletins de paie;

- Attestation de virement irrévocable;

- durée du crédit négociable;

- NIU

- Plan de localisation.

AVANTAGES:

- Découvert permanent ou autorisation;

- Dépassement du niveau de l'autorisation;

- Crédit de toutes sortes;

- Confidentialité;

- sécurité;

- flexibilité.

**Bon de caisse (BCD)**

* **Un bon de caisse** est un produit de placement financier soit nominatif, soit au porteur d'une durée maximale de cinq ans, établi très généralement par un établissement financier. Il se présente sous le forme d'un bon représentatif d'un dépôt productif d'intérêts. Il est comparable à un dépôt à terme.
* **Conditions:**

**-** Minimum déposit: **5.000.000fcfa;**

- Durée minimum: **1an;**

- Taux de rémunération **négociable.**

AVANTAGES:

- Taux d'intérêt négociable pouvant aller jusqu'à 5%;

- Intérêt précompte ou post compte à la demande du client.

**Dépôts à terme (D.A.T)**

* **Un compte à terme (ou dépôt à terme)** est un compte d'épargne qui offre un taux d'intérêt élevé à condition que les sommes déposées soient bloquées pendant un certain temps. Pour ouvrir un D.A.T, vous devez signer un contrat avec la microfinance.
* **Conditions:**

- Minimum de dépôt: **5.000.000 FCFA;**

- Durée minimal: **1an;**

- Taux de rémunération : **Négociable.**

AVANTAGES:

- Taux d'intérêt négociable pouvant aller jusqu'à 5%;

- Intérêt précompte ou post compte à la demande du client.

**Comptes d’épargne sur livret**

* **Le compte d'épargne ou livret d'épargne** est un compte destiné à conserver vos économies. Les sommes que vous déposez sur ce type de compte produisent des intérêts, mais vous pouvez retirer les sommes à tout moment. Les conditions d'ouverture ET de fonctionnement du compte d'épargne ne sont pas réglementés. Les intérêts qu'il génère ne bénéficient d'aucun avantage fiscal.
* **Conditions:**
* 02 photos 4\*4;
* Dépôt minimal à l'ouverture: 15.000fcfa;
* 01 photocopie de CNI;
* Solde permanent en compte : 10.000fcfa;
* 01 NIU;
* plan de localisation.

AVANTAGES:

-Taux d’intérêt de 6% sur l’année.

**Compte Epargne d’association**

C’est un compte qui permet de gérer les dépenses et recettes de son association.

* **Conditions:** Minimum à l’ouverture 50.000frs;

Solde minimum permanent en compte 50.000frs.

AVANTAGES:

Taux d’intérêt de 6% sur l’année.

**Comptes courant d’association**

C'est sur ce compte courant que fonctionnent les moyens de paiement de l’association

* **Conditions:** minimum à l’ouverture 50.000frs

Pas de Solde minimum.

AVANTAGES:

Possibilité d’obtention du crédit sous l’accord du bureau exécutif.

**Collecte journalière**

* La collecte journalière est un service proposé par les établissements de microfinance qui consiste à collecter, généralement sur les marchés, les recettes des artisans et des commerçants pour les déposer sur leur compte bancaire.
* **CONDITIONS:** Minimum d’épargne 500 FRS /jour décaissable à la fin du mois.

AVANTAGES:

- Facilite l’épargne;

- Gain de temps et d’argent; ;

- Epargne de proximité (une collectrice qui vient chercher les fonds);

- Epargne disponible;

- Possibilité de micro crédit.

**Collecte journalière bloquée**

* **La collecte journalière bloquée** est une épargne sur une période fixe (minimum 1 an) sans retrait avant le terme. En cas de rupture, du contrat par le client.
* **CONDITIONS:** Minimum d’épargne 300frs/jour décaissable à la fin d’année

AVANTAGES:

- Sert de garantie pour le micro-crédit;

- Facilite l’épargne;

- Gain de temps et d’argent;

- Epargne de proximité (une collectrice qui vient chercher les fonds);

- Epargne disponible;

- Possibilité de micro crédit.

**Cartes VISA**

* Elle vous offre des capacités de paiement et de retrait confortables en local et à l'étranger, l'accès à l'ensemble du réseau **Visa** (acceptée par des millions de commerçants à travers le monde), et des garanties d'assurance et d'assistance pour vous protéger ainsi que votre famille.

**. VALEURS**

La responsabilité, l’excellence, la sécurité, la confidentialité et la fiabilité.

* **La responsabilité** : La responsabilité vis-à-vis des engagements pris et dans la conduite des projets
* **L´excellence** : La recherche constante de l'excellence à travers la qualité des services rendus.
* **Sécurité** : Fort de notre esprit de conquérant, nous ne ménageons aucun effort en vue de fournir à nos membres des services et des solutions de qualité, dans un esprit de confiance mutuelle et de sécurité des transactions.
* **Confidentialité** : Nous reconnaissons que le client qui domicilie une partie de son patrimoine nous fait confiance. En retour nous lui garantissons la protection de ce patrimoine en toute confidentialité grâce à notre professionnalisme.
* **Fiabilité :** Valeurs personnelles de toutes les personnes exerçant dans notre entreprise en vue d’une conduite et d’un caractère professionnel irréprochable. Nous sommes loyaux vis-à-vis de notre entreprise ainsi que toutes les parties prenantes.

**. MISSIONS DU CRESAF SA**

Notre Mission

« Développer des produits financiers capables de changer l’avenir des entrepreneurs ».

Au regard de la vision d’entreprise telle qu’énoncée plus haut, les missions de CRESAF S.A peuvent aisément se deviner :

* + Encourager la collecte de l’épargne,
  + Favoriser le développement des petites et moyennes entreprises à travers l’octroi des crédits,
  + Faciliter l’accès aux services financiers de proximité et adapté aux personnes à faibles revenus,
  + Encourager l’entreprenariat féminin,
  + Encourager l’entreprenariat JEUNE,
  + Renforcer de façon continue les capacités des employés.
  + Concevoir des produits financiers (PF) adaptés aux cibles de la communauté éducative ; du commerce et de l’artisanat,
  + Concevoir les PF pour les professionnels du transport et de l’informel en général
  + Renforcer les capacités de ses clients par l’éducation financière,